

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

FlyAttack

### **Numéro d'enregistrement**

UFI YU2S-DU5D-200E-2J0G

### **Identification de substance / produit**

No.-PR 299726

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Insecticide à usage professionnel

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com  
téléphone

Adresse email de la info@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501.1 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération industrielle.

### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Géraniol

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. This product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to human. The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)

No. CAS	51-03-6			
No. EINECS	200-076-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119537431-46			
Concentration	>= 2,5	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	

##### Cyperméthrine

No. CAS	52315-07-8			
No. EINECS	257-842-9			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4		H302	
	Acute Tox. 4		H332	
	STOT SE 3		H335	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 1		H410	
	STOT RE 2		H373	

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100000

Aquatic Chronic H410 M = 100000

1

ATE	orale	500	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

**Géranioi**

No. CAS 106-24-1

No. EINECS 203-377-1

Concentration &gt;= 1 &lt; 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbon dioxide**

No. CAS 89997-63-7

No. EINECS 289-699-3

Concentration &gt;= 1 &lt; 2,5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

Asp. Tox. 1 H304

Acute Tox. 4 H332 Voie d'exposition: par inhalation

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100

cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Risques**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Equipement de protection individuelle : voir chapitre 8.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

**Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide**

#### Géranioïl

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	161,6	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	47,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13,75	mg/kg/d

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié NBR (Nitril-Kautschuk)

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État de la matière

liquide

#### Point de fusion

Remarque

non déterminé

#### Point de congélation

Remarque

non déterminé

#### Boiling point or initial boiling point and boiling range

Remarque

non déterminé

#### Flammability

non déterminé

#### Upper and lower explosive limits

Remarque

non déterminé

#### Point d'éclair

Remarque

Non applicable

#### Température d'inflammabilité

Remarque

non déterminé

#### température de décomposition

Remarque

non déterminé

#### valeur pH

Valeur

6,5 à 7,5

#### Viscosité

Remarque

non déterminé

#### solubilité(s)

Remarque

non déterminé

#### Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque

non déterminé

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Density and/or relative density**

Valeur 1,005

**Relative vapour density**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque soluble

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

vapeurs ou gaz irritants

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	rat		
DL50		4570	mg/kg

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum**

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

**cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

**Cyperméthrine**

Espèces	rat		
DL50		500	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque non déterminé

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide**

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

**Cyperméthrine**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	>	100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	rat		
CL 50	>	à 5,9	mg/l
Durée d'exposition	4	h	

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide**

Espèces	rat		
CL 50	>	202	mg/l
Durée d'exposition	4	h	

**Cyperméthrine**

Espèces	rat		
CL 50		3,28	mg/l
Durée d'exposition	4	h	

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque non déterminé

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque non déterminé

**sensibilisation**

Remarque	Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation.
Remarque	Des réactions d'allergie sont possibles.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque non déterminé

**Mutagénicité**

Remarque non déterminé



Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque non déterminé

**Cancérogénicité**

Remarque non déterminé

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque non déterminé

**11.2 Information on other hazards****Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Cyperméthrine**

Espèces	Salmo gairdneri	
CL 50	0,0028	mg/l
Durée d'exposition	96	h

**Cyperméthrine**

Espèces	Pimephales promelas	
NOEC	0,00003	mg/l
Durée d'exposition	34	d

**Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	Sheepshead minnow (Cyprinodon variegatus)	
CL 50	3,94	mg/l

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	0,0052	mg/l

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide**

Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	0,01	mg/l

**GéranioI**

Espèces	Poisson	
CL 50	22	mg/l
Durée d'exposition	4	d

**GéranioI**

Espèces	Poisson	
CL 100	46,4	mg/l
Durée d'exposition	4	d

**GéranioI**

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

Espèces	Poisson		
NOEC	10		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Cyperméthrine**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,0003		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Cyperméthrine**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,00004		mg/l

**Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,51		mg/l

**Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	Daphnia magna		
LOEC	0,047		mg/l

**Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbon dioxide**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,012		mg/l

**Géraniole**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	10,8		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Cyperméthrine**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	> 0,1		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Cyperméthrine**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	0,11		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	3,89		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

**Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	3,89		mg/l

**Géraniole**

Espèces	Algues		
CE50	13,1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

**Géraniole**

Espèces	Algues		
NOEC	1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

**Géraniole**

Espèces	Algues		
CE 10	3,77		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

Non biodégradable.

### Biodégradabilité (Composants)

#### Cyperméthrine

évaluation non dégradable

#### Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)

évaluation non dégradable

#### Géranol

évaluation facilement dégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

#### Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)

log Pow 4,8

#### Chrysanthemum cinerariaefolium extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical carbondioxide

log Pow 4,3 à 5,9

#### Cyperméthrine

log Pow 6,09

température 25 °C

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

### Mobilité dans le sol (Composants)

#### Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO)

Légèrement mobile dans les sols

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

## 12.6 Endocrine disrupting properties

### Endocrine disrupting properties with respect to the environment

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

## 12.7. Other adverse effects

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets







#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyperméthrine, Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60, 2-(2-butoxyéthoxy)ethyl 6-propylpiperonyl ether)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60, 2-(2-butoxyéthoxy)ethyl 6-propylpiperonyl ether)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Le produit n'est pas concerné par la réglementation ADR si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (DS 375)	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des réglementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucun

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matière: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022

## Autres informations

### 14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Not relevant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres réglementations

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.

Nom commercial : FlyAttack

Version : 3 / FR

Date de révision: 31.05.2022

Numéro de la matiere: R-299726

remplace la version : 2 / FR

Date d'impression 31.05.2022